

Aux familles

La Pommeraye, le mercredi 13 janvier 2021

Objet : des nouvelles de l'EHPAD

Madame, Monsieur,

Comme nous vous en avons informés, les résultats des 200 tests effectués les 6 et 7 janvier sont tous négatifs. C'est un soulagement, mais cela ne doit pas nous faire baisser la garde !

Afin de rester actifs et vigilants sur les risques de contamination et notamment depuis que le virus anglais se rapproche, nous mettons en place deux mesures complémentaires :

- Lorsque vous arrivez à l'EHPAD, nous vous donnerons un masque chirurgical, en papier, que vous devrez porter pendant votre visite. Vous pourrez partir avec, il est même reconnu que ces masques peuvent être lavés en machine jusqu'à 10 fois et reportés (pas pour les visites à l'EHPAD, où il faut porter un masque neuf).
- A compter du 20 janvier, nous mettons en place une permanence pour effectuer les tests COVID antigéniques. Ces tests auront lieu tous les mercredis de 14 à 15h30. Ils sont proposés aux familles, aux proches, aux bénévoles.
 - Pas d'inscription préalable,
 - c'est gratuit,
 - résultat en 20 minutes.

Il suffit de se présenter au fond du couloir administratif, dernière porte à droite. Nous effectuerons les tests aux personnes par ordre d'arrivée. Si nous voyons que l'attente est trop longue, nous mettrons en place des rendez-vous, mais attendons de voir comment cela se passe. Je ne peux que vous inciter à vous faire dépister régulièrement et au minimum une fois par mois. Ces tests ne s'adressent pas aux personnes qui présentent des signes de la maladie qui doivent aller au laboratoire.

Nous débutons donc la mise en œuvre de la vaccination. Les pré-visites sont presque finies, seuls quelques résidents refusent d'être vaccinés. Pour certains, les proches ont été sollicités pour obtenir leur accord quand le résident n'était pas en mesure de le donner. Les doses de vaccin devraient nous arriver le 26 janvier. Nous assurerons ensuite les vaccins dans les trois jours qui suivent. La seconde injection doit avoir lieu 3 semaines après la première, il semblerait que les consignes évoluent encore.

Le personnel prioritaire va pouvoir être vacciné en même temps. Cela s'adresse aux personnes de plus de 50 ans et aux personnes présentant des facteurs de risque de santé. Nous ne sommes pas habilités ni autorisés à vacciner les familles, les bénévoles... vous devrez attendre la mise en place des centres de vaccination.

La vaccination ne nous affranchit pas des gestes barrières, il faudra sans doute attendre que l'immunité collective soit bien installée pour que tout cela s'allège.

Petit rappel sur les mesures barrières ;

- A votre arrivée, se doter d'un masque chirurgical neuf et bien l'appliquer avec pincement au niveau du nez, attention, il faut éviter de toucher le masque, il faut le manipuler par les élastiques
- Portez le masque en permanence (qui doit couvrir bouche et nez)
- Réalisez l'hygiène des mains à la solution hydro-alcoolique (à l'entrée, avant de toucher quoi que ce soit dans l'établissement, dont les boutons d'ascenseur),
- **Faites porter le masque au résident quand vous êtes dans sa chambre,**
- Restez à une distance physique supérieure à un mètre (même dans la chambre),
- Aérer la chambre tout le temps de votre présence.

Auxquelles s'ajoutent :

- Vous devez vous rendre directement dans la chambre et éviter le contact avec les autres résidents (être seul – ou les deux visiteurs - dans l'ascenseur, si une autre personne s'y trouve déjà, il ne faut pas entrer et attendre l'ascenseur suivant),
- Dans la chambre, évitez de toucher à quoi que ce soit, il ne faut pas partager de gouter, de gâteaux... ça obligerait à enlever le masque. Tout ce que vous apportez, est mis de côté et ne sera donné au résident que 24 heures plus tard,
- Vous ne circulez pas dans les espaces collectifs, si ce n'est accompagné votre proche, en promenade dans le jardin tout en restant à l'écart des autres,
- Vous ne devez pas conduire votre parent en salle à manger, il y sera amené par le personnel de l'EHPAD.
- **Une visite par jour par résident et pas plus de 2 visiteurs.**

Les horaires de visite sont de 14 à 17 h 30 du lundi au samedi (fermé le dimanche). **L'entrée et la sortie se font par le 4 rue Jeanne Rivereau** et non pas par le 36 bis rue de la Loire (réservé aux visites d'ordre médical, hors des horaires habituels).

Merci à l'avance de bien vouloir transmettre cette information à vos proches, et n'hésitez pas à leur dire que ce courrier est aussi diffusé sur notre site internet.

www.francoisedandigne.fr

Notre équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Brigitte RETAILLEAU
Directrice